



CHOISY.le.ROI

Direction Générale

N°DEL.25.113

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	32
Représentés	7
Absent	4

Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2025

<u>Votes</u>	
Pour	33
Contre	0
Abstention	6
N.P.P.V	1

Le mercredi 19 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Thierry BALIAS, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Bénédicte HACHE, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Etaient représenté·e·s :

M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Yacin CHALBI
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Sabrina FONTAINE
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Martine FOURNIAUD

Etaient absent.e.s :

Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Sabrina DOS REIS, Fabien GUILLAUD BATAILLE

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RATP ET LA COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RATP ET LA COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de ladite convention et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatif aux pouvoirs de police du maire.

Vu la loi Savary du 22 mars 2016.

Considérant la volonté de poursuivre une présence rassurante et dissuasive dans les espaces publics, qui permet de réduire le sentiment d'insécurité et par conséquent, faciliter et garantir la tranquillité publique.

Vu l'avis de la commission sécurité, travaux, voiries, déplacements, stationnement.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le renouvellement de la convention initiale entre la RATP et la commune de Choisy-le-Roi, qui précise le cadre et les conditions d'intervention des agents de la police municipale, tout en encadrant l'utilisation des cartes d'accès pour ces derniers.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisylEROI.fr.

Fait et délibéré en séance du 19 novembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

